

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 24 FEVRIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 27
- votant par procuration 2
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 25 février 2022.

xxx

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-quatre février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-sept février, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Conformément aux dispositions dérogatoires mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 et rétablies jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi Vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, la séance s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Par ailleurs, à titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Djémaïa TAKARLI, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Johan GONZALEZ
Mme Marianne DUHAMEL

qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à

Mme Emmanuelle PATIN
Mme Evelyne BAILLEUL

Absent :
//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Fabrice LEPAREUX a été nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: C.01/02.22

Objet : Installation d'une Conseillère Municipale

Délibération n°: C.01/02.22

Objet : Installation d'une Conseillère Municipale

Madame le Maire indique que par courrier reçu en mairie le 7 février 2022, Mme Angélique DUVAL a fait connaître sa décision de démissionner de ses fonctions de Conseillère Municipale.

Les dispositions de l'article L270 du Code Electoral prévoient que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Or, par courrier reçu en mairie le 4 février - et donc par anticipation de la démission de Mme DUVAL -, Monsieur Christophe DUCLOS qui occupait le 15^{ème} rang sur la liste « Bien vivre à Lillebonne », a également démissionné du Conseil Municipal.

C'est ainsi que Madame Djémaïa TAKARLI, qui occupe la 16^{ème} position sur la liste précitée, est automatiquement devenue Conseillère Municipale à la date du 7 février 2022.

Le Conseil Municipal est invité :

- à prendre acte de l'installation, en son sein, de Madame Djémaïa TAKARLI, Conseillère Municipale.

INSTALLATION ACTÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*

